Prévention & Santé au Travail en Franche-Comté

CONTRAT D'ADHÉSION

/			
 RESI 	ERVE A	AU SE	RVICE

Date d'enregistrement : Code Adhérent :

• INFORMATIONS GÉNÉRALES

Je soussigné (e):

Représentant l'entreprise :

Adresse de l'établissement :

Code Postal : Ville :

déclare adhérer à l'Organisme pour la Prévention et la Santé Au Travail et m'engage de ce fait à me conformer aux droits et obligations résultant des lois et décrets concernant la Santé au Travail, ainsi qu'aux statuts et règlement général de cet Organisme.

Fait à :

Le:

Signature du Service PO/Le Directeur Général Pascal LE DEIST

Cachet et signature précédée de la mention « LU ET APPROUVÉ »

A nous adresser impérativement

OPSAT Service Adhésion

5C, rue Bougauld CS 50057- 39107 DOLE CEDEX

- Feuillet contrat d'adhésion / Fiche de renseignements
- Feuillet frais administratifs cotisation

par chèque

ou

par virement Date du virement :



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

• ETABLISSEMEN	I ADHEREI	N I		
Raison Sociale :				
Adresse :				
Code Postal :		Ville :		
Tél. :	Fax:	C	ourriel @ :	
Nom et prénom du diri	geant :			
N° de SIRET :				Code APE/NAF:
Activité :				
N° TVA FR :				Total effectif salariés :
Avez-vous réalisé votre (Document Unique d'Évaluatio	DUERP ? n des Risques Prof	Oui essionnels) Si oui, le joir	Non ndre à l'adhésion.	
• CONTACT ADMII	NISTRATIF	(personne à conto	icter pour la (gestion du dossier adhérent)
Nom - Prénom :				Tél :
Fonction:		С	ourriel @ :	
• ADRESSE DE FAC	CTURATIO	N		
Raison Sociale :				
Adresse :				
Code Postal :		Ville :		
Tél. :	Fax:		Courrie	el @ :
Personne à contacter s	i besoin :			

<u>Important</u>: à renseigner impérativement

• RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Êtes-vous déjà adhérent à l'OPSAT (anciennement AIST39/SSTNFC/SIST Haut Doubs) ? Oui Non

Si oui, pour quelle entité ? : Code Adhérent :

Est-ce une création ? une reprise ?

Si reprise, quelle est la précédente raison sociale ? :

Nom du prédécesseur :

Prévention & Santé au Travail en Franche-Comté

COTISATION 2022

FRAIS ADMINISTRATIFS

Ils sont fixés à 39,00 € HT soit 46,80 € TTC par salarié.

Ils correspondent à l'ouverture du dossier de l'entreprise et sont payables lors de l'adhésion.

COTISATION

Elle est fixée à 99,00 € HT soit 118,80 € TTC par salarié. Ce taux s'applique également pour les nouveaux salariés embauchés. Ce montant est revu chaque année par le Conseil d'Administration.

Ce décompte est à calculer par le signataire à la demande d'adhésion, et à retourner accompagné du règlement et du dossier d'adhésion dûment rempli

• FRAIS ADMINISTRATIFS PROPORTIONNELS AU NOMBRE DE SALARIÉS DÉCLARÉS

Nombre de salariés

X 39,00 € HT = €

• COTISATION PROPORTIONNELLE AU NOMBRE DE SALARIÉS DÉCLARÉS

Nombre de salariés

X 99,00 € HT = €

TOTAL HT = €

TVA 20,00 % = €

TOTAL TTC À RÉGLER = €

• FRAIS D'OUVERTURE DE COMPTE POUR LE PERSONNEL INTÉRIMAIRE

1 X 39,00 € HT = 39,00 € TVA 20,00 % = 7,80 € TOTAL TTC À RÉGLER = 46,80 €

FACTURATION PAR PRESTATION*

Nombre de salariés intérimaires x 102,40 € HT soit 122,88 € TTC.

*Pour information

- Règlement par chèque : joindre obligatoirement le chèque.
- Règlement par virement : préciser l'identité exacte lors du virement.

Nos références bancaires :CIC BANQUE PRIVEE BELFORTBanqueGuichetN° compteClé33291300870001250820171

IBAN (International Bank Account Number): FR76 3008 7332 9100 0125 0820 171

BIC (Bank Identifier Code): CMCIFRPP

IMPORTANT

Les frais de radiation, l'absence à une visite médicale non excusée et le non-paiement d'une précédente cotisation ou de non-retour d'une précédente déclaration d'effectifs, une facture complémentaire correspondante au frais de pénalités vous sera adressée. Ces frais sont fixés à 65,00€ HT soit 78,00€ TTC par salarié.